

ANNEXE : TABLEAUX DE REMISES DES INFORMATIONS NECESSAIRES AUX CALCULS DE CONTRIBUTIONS

Contributions pour les mécanismes de garantie des dépôts, des titres et des cautions

1.1. identification de l'établissement

Code	Champ	Format (nombre maximal de caractères)	Valeur
CIB	Code d'identification bancaire (CIB) de l'établissement	Numérique (5)	
LEI	Legal Entity Identifier (LEI) de l'établissement	Texte (20)	
NOM	Nom de l'établissement	Texte (255)	
TYPE 1	L'établissement est-il un établissement de crédit ?	Texte (Oui/Non)	
TYPE 2	L'établissement est-il une entreprise d'investissement ?	Texte (Oui/Non)	
TYPE 3	L'établissement est-il une société de financement?	Texte (Oui/Non)	
TYPE 4	L'établissement (établissement de crédit ou société de financement) est-il agréé pour délivrer des cautions réglementées (Article L.313-50 du code monétaire et financier)?	Texte (Oui/Non)	
TYPE 5	L'établissement (établissement de crédit ou société de financement) est-il agréé pour effectuer des services d'investissement ?	Texte (Oui/Non)	
MEL 1	Adresse électronique 1 de contact de l'établissement	Texte (255)	
MEL 2	Adresse électronique 2 de contact de l'établissement	Texte (255)	
ARR	Date de référence pour le présent formulaire de déclaration	JJ/MM/AAAA	

1.2. informations pour les calculs d'assiettes

Section A. Informations pour le calcul d'assiette de contribution pour le mécanisme de garantie des dépôts et sur l'épargne réglementée à régime spécial (à ne remplir que par les établissements de crédit)

Code	Champ	Format (nombre maximal de caractères)	Valeur en euros
1A1	Dépôts couverts hors épargne à régime spécial (Livrets A, LDD et LEP)	1er trimestre N-1	
		2ème trimestre N-1	
		3ème trimestre N-1	
		4ème trimestre N-1	
1A2	Epargne à régime spécial centralisée dans le Fonds d'épargne	1er trimestre N-1	
		2ème trimestre N-1	
		3ème trimestre N-1	
		4ème trimestre N-1	
1A3	Epargne à régime spécial non centralisée dans le Fonds d'épargne	1er trimestre N-1	
		2ème trimestre N-1	
		3ème trimestre N-1	
		4ème trimestre N-1	
1A4	Assiette Garantie des dépôts : rempli automatiquement ne pas renseigner	Numérique (15)	0

Valeur positive ou égale à 0

Section B. Informations pour le calcul d'assiette de contribution pour le mécanisme de garantie des titres (à ne remplir que par les entreprises d'investissement ou les établissements de crédit ou les sociétés de financement prestataires de services d'investissement - TYPE 2 ou TYPE 5 = "Oui")

Code	Champ	Format (nombre maximal de caractères)	Valeur en euros	
1B1	Valeurs mobilières conservées - titres français et étrangers	Numérique (15)		Valeur positive ou égale à 0
1B2	TCN et Bons du Trésor conservés	Numérique (15)		
1B3	Titres d'organismes de placement conservés	Numérique (15)		
1B4	Instruments financiers à terme - Dépôts de garantie	Numérique (15)		
1B5	Instruments financiers à terme - Instruments optionnels achetés	Numérique (15)		
1B6	Dépôts espèces de la clientèle et autres dettes (*)	Numérique (15)		
1B7	Assiette Garantie des titres : rempli automatiquement ne pas renseigner	Numérique (15)	0	

(*) cette ligne n'est retenue que pour les adhérents non établissements de crédit

Section C. Informations pour le calcul d'assiette de contribution pour le mécanisme de garantie des cautions (à ne remplir que par les établissements de crédit et les sociétés de financement - TYPE 4 = "Oui")

Code	Champ	Format (nombre maximal de caractères)	Valeur en euros	
1C1	Cautions immobilières	Numérique (15)		Valeur positive ou égale à 0
1C2	Garanties financières	Numérique (15)		
1C3	Autres garanties d'ordre de la clientèle	Numérique (15)		
1C4	Assiette Garantie des cautions : rempli automatiquement ne pas renseigner	Numérique (15)	0	

1C5	Avez-vous délivré des cautions visées par le point 1.1 de l'annexe du règlement n° 2000-06 modifié?	Texte (Oui/Non)	
-----	---	-----------------	--

Contributions pour les mécanismes de garantie des dépôts, des titres et des cautions

2. informations pour les indicateurs de risques

Section A. Catégorie pour les indicateurs de fonds propres

Indicateur de risque A.i) Ratio de levier

Code	Champ	Format (nombre maximal de caractères)	Valeur
2A1	L'ACPR ou la BCE ont-elles accordé à l'établissement une dérogation quant à l'application de l'indicateur de risque de ratio de levier au niveau individuel ?	Oui/Non	
2A2	Niveau de déclaration de l'indicateur de risque de ratio de levier	Individuel/Sous-consolidé /Consolidé	
2A3	Nom de l'établissement consolidant (<u>uniquement en cas de dérogation</u>)	Texte (255)	
2A4	Code d'identification bancaire (CIB) de l'établissement-mère (<u>uniquement en cas de dérogation</u>)	Numérique (5)	
2A5	Fonds propres au sens du ratio de levier au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus (en euros)	Numérique (15)	Valeur positive ou égale à 0
2A6	Total des expositions au sens du ratio de levier au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus (en euros)	Numérique (15)	
2A7	Ratio de levier, au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus (en euros ; rempli automatiquement - ne pas remplir)	Calculé automatiquement (2A5/2A6)	.p

Indicateur de risque A.ii) Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (ratio CET1)

Code	Champ	Format (nombre maximal de caractères)	Valeur
2A8	L'ACPR ou la BCE ont-elles accordé à l'établissement une dérogation quant à l'application de l'indicateur de risque du ratio solvabilité au niveau individuel ? Article 7 CRR	Oui/Non	
2A9	Niveau de déclaration de l'indicateur de risque du ratio CET1	Individuel/Sous-consolidé /Consolidé	
2A10	Nom de l'établissement consolidant (<u>uniquement en cas de dérogation</u>)	Texte (255)	
2A11	Code d'identification bancaire (CIB) de l'établissement consolidant (<u>uniquement en cas de dérogation</u>)	Numérique (5)	
2A12	Fonds propres CET1, au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus	Numérique (15) ; euros	Valeur positive ou égale à 0
2A13	Exposition au risque totale, au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus	Numérique (15); euros	
2A14	Ratio CET1, au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus (en euros ; rempli automatiquement - ne pas remplir)	Calculé automatiquement (2A12/2A13)	.p

Section B. Pilier «Stabilité et diversité des sources de financement»

Indicateur de risque B.i) Ratio de couverture de liquidité (LCR)

Proxy ratio LCR, tel que défini dans la décision n° 2016-C-33 de l'ACPR

Code	Champ	Format (nombre maximal de caractères)	Valeur
2B1	L'ACPR ou la BCE ont-elles accordé à l'établissement une dérogation quant au suivi de la liquidité (LCR) au niveau individuel ? Article 8CRR	Oui/Non	
2B2	Niveau de déclaration de l'indicateur de risque LCR	Individuel/Sous-consolidé /Consolidé	
2B3	Nom de l'établissement consolidant (<u>uniquement en cas de dérogation</u>)	Texte (255)	
2B4	Code d'identification bancaire (CIB) de l'établissement consolidant (<u>uniquement en cas de dérogation</u>)	Numérique (5)	
2B5	Numérateur au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus	Numérique (15) ; euros	Valeur positive ou égale à 0
2B6	Dénominateur au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus	Numérique (15); euros	
2B7	Ratio LCR, au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus (en euros ; rempli automatiquement - ne pas remplir)	Calculé automatiquement (2B5/2B6)	.p

Indicateur de risque B.ii) Ratio de financement stable net (NSFR)

Proxy ratio NSFR, tel que défini dans la décision n° 2016-C-33 de l'ACPR

Code	Champ	Format (nombre maximal de caractères)	Valeur
2B8	L'ACPR ou la BCE ont-elles accordé à l'établissement une dérogation quant au suivi de la liquidité (NSFR) au niveau individuel ? Article 8CRR	Oui/Non	
2B9	Niveau de déclaration de l'indicateur de risque NSFR	Individuel/Sous-consolidé /Consolidé	
2B10	Nom de l'établissement consolidant (<u>uniquement en cas de dérogation</u>)	Texte (255)	
2B11	Code d'identification bancaire (CIB) de l'établissement consolidant (<u>uniquement en cas de dérogation</u>)	Numérique (5)	
2B12	Numérateur au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus	Numérique (15) ; euros	Valeur positive ou égale à 0
2B13	Dénominateur au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus	Numérique (15); euros	
2B14	NSFR, au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus (en euros ; rempli automatiquement - ne pas remplir)	Calculé automatiquement (2B12/2B13)	.p

Section C. Pilier «Qualité des actifs»

Indicateur de risque C. Ratio de prêts non productifs (sur base sociale uniquement)

Code	Champ	Format (nombre maximal de caractères)	Valeur
2C1	Créances douteuses	Numérique (15)	
2C2	Montant brut total des prêts accordés par l'établissement	Numérique (15)	
2C3	Ratio de prêts non productifs, au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus (en euros ; rempli automatiquement - ne pas remplir)	Calculé automatiquement (2C1/2C2)	.p

Section D. Pilier «Modèle bancaire et gouvernance»

Indicateur de risque D. i) Actifs pondérés en fonction des risques / Total des actif

Code	Champ	Format (nombre maximal de caractères)	Valeur
2D1	L'ACPR ou la BCE ont-elles à l'établissement une dérogation quant à l'application de l'indicateur de risque du ratio solvabilité au niveau individuel ? Article 7 CRR	Oui/Non	
2D2	Niveau de déclaration de l'indicateur de risque du ratio des actifs pondérés en fonction des risques / Total des actif	Individuel/Sous-consolidé/Consolidé	
2D3	Nom de l'établissement consolidant (uniquement en cas de dérogation)	Texte (255)	
2D4	Code d'identification bancaire (CIB) de l'établissement consolidant (uniquement en cas de dérogation)	Numérique (5)	
2D5	Actifs pondérés en fonction des risques au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus	Numérique (15)	Valeur positive ou égale à 0
2D6	Total des actifs (en euros) au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus	Numérique (15)	
2D7	Ratio de Actifs pondérés en fonction des risques / Total des actif, au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus (en euros ; rempli automatiquement - ne pas remplir)	Calculé automatiquement (2D5/2D6)	.p

Indicateur de risque D. ii) Rentabilité des actifs (ROA)

Code	Champ	Format (nombre maximal de caractères)	Valeur
2D8	Revenu net de l'arrêté de référence (en euros)	Numérique (15)	
2D9	Revenu net de l'arrêté précédent l'arrêté de référence (en euros)	Numérique (15)	Valeur positive ou égale à 0
2D10	Total des actifs de l'arrêté précédent l'arrêté de référence (en euros)	Numérique (15)	
2D11	Moyenne sur deux ans du ratio du revenu net / Total des actifs, au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus (en euros ; rempli automatiquement - ne pas remplir)	Calculé automatiquement(2D8+2D9)/(2D6+2D10)	.v

Section E. Pilier «Pertes éventuelles pour le Fond de garantie des dépôts et de résolution»

Indicateur de risque E. i) Actifs non grevés / Dépôts garantis

Code	Champ	Format (nombre maximal de caractères)	Valeur
2E1	Actifs non grevés (en euros)	Numérique (15)	Valeur positive ou égale à 0
2E2	Dépôts garantis par le FGDR (en euros ; rempli automatiquement - ne pas remplir)	Calculé automatiquement (1A4)	0
2E3	Ratio Actifs non grevés / Dépôts garantis (en euros ; rempli automatiquement - ne pas remplir)	Calculé automatiquement (2E1/2E2)	.p

Indicateur de risque E. ii) Protection des déposants par rapport à l'ensemble des dettes « bailinables »

Code	Champ	Format (nombre maximal de caractères)	Valeur
2E4	Niveau de déclaration le plus élevé au niveau France de l'indicateur de risque du ratio de Protection des déposants par rapport à l'ensemble des dettes « bailinables »	Individuel/Consolidé	
2E5	Nom de l'établissement-mère	Texte (255)	
2E6	Code d'identification bancaire (CIB) de l'établissement-mère	Numérique (5)	
2E7	Total des passifs (hors actifs nets ; en euros)	Numérique (15)	Valeur positive ou égale à 0
2E8	Passifs associés aux actifs encombrés (en euros)	Numérique (15)	
2E9	dépôt couvert au niveau du groupe ou solo si base individuelle	Numérique (15)	
2E10	Pertes éventuels pour le Fond de garantie des dépôts et de résolution	Calculé automatiquement (2E7-2E8-2E9)/2E9	.p

Contributions pour les mécanismes de garantie des dépôts, des titres et des cautions

1.2. informations pour les calculs d'assiettes de 2014 uniquement en 2016

Section A. Informations pour le calcul d'assiette de contribution pour le mécanisme de garantie des dépôts et sur l'épargne réglementée à régime spécial (à ne remplir que par les établissements de crédit)

Code	Champ	Format (nombre maximal de caractères)	Valeur en euros
3A1	Dépôts couverts hors épargne à régime spécial (Livrets A, LDD et LEP)	1er trimestre N-1	
		2ème trimestre N-1	
		3ème trimestre N-1	
		4ème trimestre N-1	
3A2	Epargne à régime spécial centralisée dans le Fonds d'épargne	1er trimestre N-1	
		2ème trimestre N-1	
		3ème trimestre N-1	
		4ème trimestre N-1	
3A3	Epargne à régime spécial non centralisée dans le Fonds d'épargne	1er trimestre N-1	
		2ème trimestre N-1	
		3ème trimestre N-1	
		4ème trimestre N-1	
3A4	Assiette Garantie des dépôts : rempli automatiquement ne pas renseigner	Numérique (15)	0

Valeur positive ou égale à 0

Section B. Informations pour le calcul d'assiette de contribution pour le mécanisme de garantie des titres (à ne remplir que par les entreprises d'investissement ou les établissements de crédit ou les sociétés de financement prestataires de services d'investissement - TYPE 2 ou TYPE 5 = "Oui")

Code	Champ	Format (nombre maximal de caractères)	Valeur en euros
3B1	Valeurs mobilières conservées - titres français et étrangers	Numérique (15)	
3B2	TCN et Bons du Trésor conservés	Numérique (15)	
3B3	Titres d'organismes de placement conservés	Numérique (15)	
3B4	Instruments financiers à terme - Dépôts de garantie	Numérique (15)	
3B5	Instruments financiers à terme - Instruments optionnels achetés	Numérique (15)	
3B6	Dépôts espèces de la clientèle et autres dettes (*)	Numérique (15)	
3B7	Assiette Garantie des titres : rempli automatiquement ne pas renseigner	Numérique (15)	0

Valeur positive ou égale à 0

(*) cette ligne n'est retenue que pour les adhérents non établissements de crédit

Section C. Informations pour le calcul d'assiette de contribution pour le mécanisme de garantie des cautions (à ne remplir que par les établissements de crédit et les sociétés de financement - TYPE 4 = "Oui")

Code	Champ	Format (nombre maximal de caractères)	Valeur en euros
3C1	Cautions immobilières	Numérique (15)	
3C2	Garanties financières	Numérique (15)	
3C3	Autres garanties d'ordre de la clientèle	Numérique (15)	
3C4	Assiette Garantie des cautions : rempli automatiquement ne pas renseigner	Numérique (15)	0
3C5	Avez-vous délivré des cautions visées par le point 1.1 de l'annexe du règlement n° 2000-06 modifié?	Texte (Oui/Non)	

Valeur positive ou égale à 0

Contributions pour les mécanismes de garantie des dépôts, des titres et des cautions

2. informations pour les indicateurs de risques à 12/2014 uniquement en 2016

Section A. Catégorie pour les indicateurs de fonds propres

Indicateur de risque A.i) Ratio de levier

Code	Champ	Format (nombre maximal de caractères)	Valeur
4A1	L'ACPR ou la BCE ont-elles accordé à l'établissement une dérogation quant à l'application de l'indicateur de risque de ratio de levier au niveau individuel ?	Oui/Non	
4A2	Niveau de déclaration de l'indicateur de risque de ratio de levier	Individuel/Sous-consolidé /Consolidé	
4A3	Nom de l'établissement consolidant (<u>uniquement en cas de dérogation</u>)	Texte (255)	
4A4	Code d'identification bancaire (CIB) de l'établissement-mère (<u>uniquement en cas de dérogation</u>)	Numérique (5)	
4A5	Fonds propres au sens du ratio de levier au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus (en euros)	Numérique (15)	Valeur positive ou égale à 0
4A6	Total des expositions au sens du ratio de levier au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus (en euros)	Numérique (15)	
4A7	Ratio de levier, au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus (en euros ; rempli automatiquement - ne pas remplir)	Calculé automatiquement (4A5/4A6)	.p

Indicateur de risque A.ii) Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (ratio CET1)

Code	Champ	Format (nombre maximal de caractères)	Valeur
4A8	L'ACPR ou la BCE ont-elles à l'établissement une dérogation quant à l'application de l'indicateur de risque du ratio solvabilité au niveau individuel ? Article 7 CRR	Oui/Non	
4A9	Niveau de déclaration de l'indicateur de risque du ratio CET1	Individuel/Sous-consolidé /Consolidé	
4A10	Nom de l'établissement consolidant (<u>uniquement en cas de dérogation</u>)	Texte (255)	
4A11	Code d'identification bancaire (CIB) de l'établissement consolidant (<u>uniquement en cas de dérogation</u>)	Numérique (5)	
4A12	Fonds propres CET1, au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus	Numérique (15) ; euros	Valeur positive ou égale à 0
4A13	Exposition au risque totale, au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus	Numérique (15) ; euros	
4A14	Ratio CET1, au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus (en euros ; rempli automatiquement - ne pas remplir)	Calculé automatiquement (4A12/4A13)	.p

Section B. Pilier «Stabilité et diversité des sources de financement»

Indicateur de risque B.i) Ratio de couverture de liquidité (LCR)

Proxy ratio LCR, tel que défini dans la décision n° 2016-C-33 de l'ACPR

Code	Champ	Format (nombre maximal de caractères)	Valeur
4B1	L'ACPR ou la BCE ont-elles accordé à l'établissement une dérogation quant au suivi de la liquidité au niveau individuel ? Article 8CRR	Oui/Non	
4B2	Niveau de déclaration de l'indicateur de risque LCR	Individuel/Sous-consolidé /Consolidé	
4B3	Nom de l'établissement consolidant (<u>uniquement en cas de dérogation</u>)	Texte (255)	
4B4	Code d'identification bancaire (CIB) de l'établissement consolidant (<u>uniquement en cas de dérogation</u>)	Numérique (5)	
4B5	Numérateur au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus	Numérique (15) ; euros	Valeur positive ou égale à 0
4B6	Dénominateur au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus	Numérique (15) ; euros	
4B7	Ratio LCR, au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus (en euros ; rempli automatiquement - ne pas remplir)	Calculé automatiquement (4B5/4B6)	.p

Indicateur de risque B.ii) Ratio de financement stable net (NSFR)

Proxy ratio NSFR, tel que défini dans la décision n° 2016-C-33 de l'ACPR

Code	Champ	Format (nombre maximal de caractères)	Valeur
4B8	L'ACPR ou la BCE ont-elles accordé à l'établissement une dérogation quant au suivi de la liquidité au niveau individuel ? Article 8CRR	Oui/Non	
4B9	Niveau de déclaration de l'indicateur de risque NSFR	Individuel/Sous-consolidé /Consolidé	
4B10	Nom de l'établissement consolidant (<u>uniquement en cas de dérogation</u>)	Texte (255)	
4B11	Code d'identification bancaire (CIB) de l'établissement consolidant (<u>uniquement en cas de dérogation</u>)	Numérique (5)	
4B12	Numérateur au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus	Numérique (15) ; euros	
4B13	Dénominateur au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus	Numérique (15) ; euros	
4B14	NSFR, au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus (en euros ; rempli automatiquement - ne pas remplir)	Calculé automatiquement (4B12/4B13)	.p

Section C. Pilier «Qualité des actifs»

Indicateur de risque C. Ratio de prêts non productifs (sur base sociale uniquement)

Code	Champ	Format (nombre maximal de caractères)	Valeur
4C1	Créances douteuses	Numérique (15)	
4C2	Montant brut total des prêts accordés par l'établissement	Numérique (15)	
4C3	Ratio de prêts non productifs, au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus (en euros ; rempli automatiquement - ne pas remplir)	Calculé automatiquement (4C1/4C2)	.p

Section D. Pilier «Modèle bancaire et gouvernance»

Indicateur de risque D. i) Actifs pondérés en fonction des risques / Total des actif

Code	Champ	Format (nombre maximal de caractères)	Valeur	
4D1	L'ACPR ou la BCE ont-elles à l'établissement une dérogation quant à l'application de l'indicateur de risque du ratio solvabilité au niveau individuel ? Article 7 CRR	Oui/Non		
4D2	Niveau de déclaration de l'indicateur de risque du ratio des actifs pondérés en fonction des risques / Total des actif	Individuel/Sous-consolidé/Consolidé		
4D3	Nom de l'établissement consolidant (<u>uniquement en cas de dérogation</u>)	Texte (255)		
4D4	Code d'identification bancaire (CIB) de l'établissement consolidant (<u>uniquement en cas de dérogation</u>)	Numérique (5)		
4D5	Actifs pondérés en fonction des risques au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus	Numérique (15)		Valeur positive ou égale à 0
4D6	Total des actifs (en euros) au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus	Numérique (15)		
4D7	Ratio de Actifs pondérés en fonction des risques / Total des actif, au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus (en euros ; rempli automatiquement - ne pas remplir)	Calculé automatiquement (4D5/4D6)	.p	

Indicateur de risque D. ii) Rentabilité des actifs (ROA)

Code	Champ	Format (nombre maximal de caractères)	Valeur	
4D8	Revenu net de l'arrêté de référence (en euros)	Numérique (15)		Valeur positive ou égale à 0
4D9	Revenu net de l'arrêté précédent l'arrêté de référence (en euros)	Numérique (15)		
4D10	Total des actifs de l'arrêté précédent l'arrêté de référence (en euros)	Numérique (15)		
4D11	Moyenne sur deux ans du ratio du revenu net / Total des actifs, au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus (en euros ; rempli automatiquement - ne pas remplir)	Calculé automatiquement (4D8+4D9)/(4D6+4D10)	.v	

Section E. Pilier «Pertes éventuelles pour le Fond de garantie des dépôts et de résolution»

Indicateur de risque E. i) Actifs non grevés / Dépôts garantis

Code	Champ	Format (nombre maximal de caractères)	Valeur	
4E1	Actifs non grevés (en euros)	Numérique (15)		Valeur positive ou égale à 0
4E2	Dépôts garantis par le FGDR (en euros ; rempli automatiquement - ne pas remplir)	Calculé automatiquement (1A1 + 1A3)	0	
4E3	Ratio Actifs non grevés / Dépôts garantis, au niveau de déclaration sélectionné ci-dessus (en euros ; rempli automatiquement - ne pas remplir)	Calculé automatiquement (4E1/4E2)	.p	

Indicateur de risque E. ii) Protection des déposants par rapport à l'ensemble des dettes « bailinables »

niveau de consolidation le + élevé au niveau français + ajouter ligne Excel

Code	Champ	Format (nombre maximal de caractères)	Valeur	
4E4	Niveau de déclaration le plus élevé au niveau France de l'indicateur de risque du ratio de Protection des déposants par rapport à l'ensemble des dettes « bailinables »	Individuel/Consolidé		
4E5	Nom de l'établissement-mère	Texte (255)		
4E6	Code d'identification bancaire (CIB) de l'établissement-mère	Numérique (5)		
4E7	Total des passifs (hors actifs nets ; en euros)	Numérique (15)		Valeur positive ou égale à 0
4E8	Passifs associés aux actifs encombres (en euros)	Numérique (15)		
4E9	dépôt couvert au niveau du groupe ou solo si base individuelle	Numérique (15)		
4E10	Pertes éventuels pour le Fond de garantie des dépôts et de résolution	Calculé automatiquement (4E7-4E8-4E9)/ 4E9	.p	